



plusieurs fois mais cela m a été refusé [/citation]le paiement mensuel n'est qu'une simple facilité, non obligatoire pour les assureurs. Cette facilité est refusée ou retirée s'il y a déjà eu des incidents de paiementsrnrn[citation]Je voulais savoir si il existait des aides ou des recours pour pouvoir les regler rapidement et être assurer de nouveau [/citation]NonrnrnVotre nouvel assureur exigera un paiement annuel, ou au mieux semestriel.